



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Somme

Dossier suivi par : Antoine PAOLETTI

Objet : demande de permis de construire

**DDTM - Service Territorial du Grand
Amiénois
CENTRE ADMINISTRATIF
DEPARTEMENTAL
35 RUE DE LA VALLEE
80000 AMIENS**

A Amiens, le 05/03/2020

numéro : pc02120A0030

adresse du projet : LE CHAMP PENDU 80000 AMIENS

nature du projet :

déposé en mairie le : 21/02/2020

reçu au service le : 02/03/2020

servitudes liées au projet : LCAP - abords de monuments historiques -
(01) Cimetière de la Madeleine/ CLMH 1995

demandeur :

M. GUBRY NICOLAS
CS VAUVOIX
80000 AMIENS

L'immeuble concerné par ce projet est situé dans le périmètre délimité des abords ou dans le champ de visibilité du ou des monuments historiques désignés ci-dessus. Les articles L.621-30, L.621-32 et L.632-2 du code du patrimoine sont applicables.

Après examen de ce projet, l'architecte des Bâtiments de France donne son accord:

L'architecte des Bâtiments de France

Antoine PAOLETTI

En cas de désaccord avec l'architecte des Bâtiments de France, l'autorité compétente peut saisir, dans un délai de sept jours à compter de la réception du présent acte, le préfet de région (direction régionale des affaires culturelles) par lettre recommandée avec accusé de réception.